

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES..... 50

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## La Convention des sucres

### COTE ANGLAISE

La Convention des sucres avait été signée à Bruxelles le 5 mars 1902. Elle entra en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1903. Le Parlement anglais la vota le 6 août de la même année à une majorité de 80 voix seulement. Malgré les assurances officielles, l'Angleterre persistait à voir dans ces mesures de réglementation de la politique protectionniste. Pour ce pays si profondément attaché aux doctrines du libre marché, c'était avec une vive appréhension que l'on accueillait les premiers actes économiques de M. Chamberlain.

Dès l'application de la Convention, le prix du sucre baissa sur le continent par suite de la suppression des taxes qui alimentaient les primes. Par contre, il s'éleva dans la Grande-Bretagne. Les cours passèrent de 7 sh 10 den. à 12 sh 8 den. en 1904-1905. Naturellement, la consommation baissa dans les mêmes proportions. Dès la première année le déficit anglais fut de 50.713 tonnes, tandis que les pays continentaux réparèrent largement leur abstention sucrière. Malgré les garanties qu'avait données le gouvernement, les prix se maintinrent en hausse, et le Morning Post, résumant l'opinion générale, écrivait en mars 1905 : « Notre pays paie en réalité, à l'heure actuelle, les avantages accordés aux autres nations. » Par un juste retour des choses, la balance s'était penchée cette fois en faveur des consommateurs français et allemands. Et on se rappelle avec quelle saurion on salua chez nous la détaxe fiscale de 35 fr qui inaugura l'automne de 1903.

En Angleterre ce fut un beau déchaînement de protestations. Le public, les fabricants de sucre, les confiseurs, directement touchés, se plainquirent amèrement, au nom des principes sacrés du libre-échange. En vain, M. Bonar-Law, l'avocat aux Communes de la Convention, faisait ressortir que la hausse ne se maintiendrait pas et que les commerçants confiseurs auraient une compensation : car si le prix du sucre avait monté, en revanche des droits de douane sur leurs produits, à l'entrée des autres nations, étaient rabaisés dans des proportions notables. Ainsi la France les avait fait passer de 80 et de 74 fr. à 33 fr. 50 et à 29 fr. 50 pour les sirops, bonbons et fruits, de 40 et de 37 fr. à 15 fr. 50 pour les confitures.

Ces assurances ne furent pas pleinement confirmées par les faits. Des magasins de confiserie, durent fermer, d'autres durent licencier une partie de leur personnel. Le président de la Chambre de commerce de Londres a montré que depuis la Convention 12.000 personnes dans le pays avaient été jetées sur le pavé. A Londres, seulement, 5.000 employés furent congédiés. La colère du négociant se traduisit par des meetings et par une violente campagne de presse contre Chamberlain. Des caricatures représentaient John Bull, le pied pris dans un piège à loup, brandissant un bâton impuissant vers deux fugitifs français et allemand, et criant à des gentlemen fleuris d'orchidées : « Je vous revaudrai cela, messieurs, un de ces jours, de m'avoir empiété les pieds pendant que mes rivaux s'esquivaient en emportant mon commerce ! »

A vrai dire, il y eut plus de peur que de mal. Si le consommateur anglais payait son sucre un peu plus cher, le dommage résultant ne fut pas considérable. L'honorable président du Board of Education mettait en avant le chiffre de 10 millions de livres sterling. Le premier ministre réduisit cette évaluation à 8 millions. C'est ce chiffre de 200 millions de francs qui représente, à peu près l'augmentation des dépenses domestiques de la nation anglaise. D'ail-

leurs, il faut remarquer que le prix du sucre a baissé relativement aux moyennes des dix années précédentes. Enfin, malgré des doléances des sugar-confectionners, les exportations de confiserie se sont largement accrues.

Quant aux colonies de la Couronne, elles retirèrent bien de la Convention le bénéfice que les impérialistes avaient présumé. Les importations en Angleterre des Indes occidentales et des Antilles passèrent de 42.000 tonnes en 1900, à 60.000 tonnes en 1905. Celles du Canada passèrent de 5.800 tonnes à 110.000 tonnes dans la même période. Le sucre de canne prit une avance sur le sucre de betterave. D'après Willett et Gray, de 1901 à 1906 la production mondiale du premier s'est accrue régulièrement de 1 millions de tonnes, tandis que celle du second a suivi une courbe descendante.

En résumé, pour l'observateur impartial, il ne semble pas que le régime de la Convention de Bruxelles ait apporté une grave perturbation dans la vie économique anglaise. Après les premières effervescences, les industriels en ont pris leur parti. Avec cet esprit pratique et positif qui caractérise l'Anglo-Saxon, ils ne s'attardèrent pas en rêveries sur le bon temps où la folie concurrentielle des exportateurs continentaux leur faisait de jolies rentes. S'ils y ont perdu une plus large prébende de bénéfices, ils y ont gagné, par contre, la stabilisation des cours. Et cet élément de sécurité n'est pas négligeable. C'est dire qu'ils n'assistèrent pas avec un enthousiasme immodéré à la chute de M. Chamberlain et à l'avènement des idées libérales en la personne de M. Campbell-Bannerman, aujourd'hui premier ministre.

Ce dernier avait lutté avec le parti d'opposition contre la souscription de l'Angleterre à la Convention de Bruxelles. Il ne pouvait pas, arrivant au pouvoir, ne pas chercher à démolir l'œuvre protectionniste de son prédécesseur. Mais retirer totalement son adhésion à la Charte internationale aurait été non seulement un acte sans profit — les Anglais savent bien que les nations continentales ne reviendront jamais au système ruineux des primes — mais encore un acte impolitique. C'aurait été affaiblir l'entente cordiale. Aussi le gouvernement anglais fit savoir, dès l'année dernière, qu'il n'avait point l'intention de dénoncer la Convention des sucres, mais que ses principes politiques et économiques lui faisaient un devoir de faire cesser la protection onéreuse accordée aux sucres des colonies qu'il ne pourrait pas continuer à appliquer un système différentiel aux sucres, suivant qu'ils aient été primés ou non ; et qu'en conséquence, il demandait seulement la résiliation de la clause IV du contrat. Sur une question posée à la Chambre des Communes, le 6 juin dernier, par M. Leaverns au ministre des Affaires étrangères, sir Edward Grey répondit que la limitation des sources d'où le sucre peut entrer dans le Royaume Uni est incompatible avec les intérêts des consommateurs et des fabricants britanniques. Et le ministre annonçait qu'il notifiait aux Etats intéressés la volonté du gouvernement anglais d'être dorénavant dispensé de « pénaliser » les sucres bénéficiant de primes. Il prévenait en même temps que si les nations sucrières refusaient de faire pour l'Angleterre cette infraction au contrat commun, le gouvernement retirerait toute sa signature et reprendrait toute sa liberté. Comme on l'a vu, les nations acceptèrent ce nouveau *modus vivendi*, qui sera établi pour cinq années, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1908.

Il nous reste à savoir quel fut parallèlement, en France, le fonctionnement de la Convention, et l'avenir qui lui est réservé avec l'amendement anglais.

Geo. GERALD,

Député de la Charente.

## Chambre des Députés

Séance du 18 novembre 1907 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE

VICE-PRÉSIDENT

On reprend la discussion du budget de l'agriculture. Sur le chapitre 51, relatif à la répression des fraudes, M. Chavoix fait adopter un amendement tendant à supprimer dans l'article les mots : « En exécution de la loi de 1905 ; ces mots pourraient avoir en effet un caractère restrictif et exclure l'application d'autres lois sur les fraudes. » Les Chabittes 52 à 56 sont votés.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre continue la discussion du budget de l'agriculture : les divers chapitres sont votés.

Le budget des colonies est aussitôt abordé. Une interpellation de M. Puech sur les scandales de la Guinée Française est renvoyée après la discussion générale.

M. Archambault, député de la Réunion, prend la parole dans la discussion générale.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

## EN RUSSIE

### Le bloc octobriste

Le 17, les octobristes et l'extrême droite ont élaboré le projet définitif d'un bloc permanent parlementaire, constitué sur la base suivante :

La droite reconnaît la Douma comme institution, non seulement consultative, mais aussi législative.

Les octobristes renoncent à soulever au Parlement la question de l'égalité des droits des Juifs.

### Le Conseil de l'Empire

Le conseil de l'empire a décidé de ne se réunir qu'une fois par semaine en séance plénière, jusqu'à nouvel ordre. Il a également décidé de mettre à l'épreuve dans la commission électorale le nouveau règlement concernant la représentation proportionnelle dans tous les groupes du conseil de l'empire.

### 25 millions de roubles en feu

Par suite de l'affluence considérable des billets de banque remboursés dernièrement par les différentes succursales de la Banque d'Etat, on a brûlé aujourd'hui pour 25 millions de roubles de ces billets.

### Condamné à la pendaison

La cour martiale de Kief a condamné à la pendaison onze paysans qui avaient assassiné un agent de police rurale.

## Un procès

Bientôt Paris aura, ici aussi, son grand procès. Si le scandale est moindre, le plaignant est plus considérable qu'à Berlin. C'est S. M. Abd-ul-Hamid.

Par le canal de son représentant, Munir-Bey, il intente un procès à notre confrère le directeur de La Revue, pour une série de crimes de lèse-majesté.

Les plus anciens remontent assez loin. La Revue, on le sait, fut la première à prouver que le Sultan avait sur la conscience environ trois cent mille assassinats. Il s'agissait des Arméniens massacrés sur l'initiative du Commandeur des Croyants.

La Revue raconta ensuite l'histoire des propriétés mises aux enchères où le maître fut seul adjudicataire, tous les sujets ayant reçu l'ordre de ne pas s'y présenter. Puis elle narra l'affaire des cadeaux empruntés au Trésor pour les offrir au Kaiser.

Enfin, les articles de Séfer-Bey mirent le comble à l'irritation du Sultan, et voilà M. Jean Finot qui aura l'occasion de faire l'apologie de Sa Majesté devant le jury de la Seine.

L'accusé, comme le plaignant, se

refusa à toute interview. D'après une indiscrétion qui court le Palais de Justice, notre distingué confrère aurait signé un papier ultra-officiel où il reconnaît que « selon lui, il est matériellement impossible d'offenser un personnage tel que le Sultan ! »

Après une pareille déclaration, Abd-ul-Hamid aurait mauvaise grâce à ne pas s'avouer satisfait.

## Monsieur, Madame et Bébé

C'en est fait. Nous ne verrons pas à Paris le trio de chanteurs florentins que nous annonçions l'écartés.

Le Signor Toselli devait mouder un orgue de Barbarie, la princesse de Saxe battre le tambourin en chantant :

Laissez les enfants à leurs mères,  
Laissez les roses aux rosiers,

la petite Pia Monica allait danser un pas au son de la musique maternelle, et soufrier des *quattrini* à la pitié des passants.

La scène a changé subitement. C'est le roi de Saxe qui chante, ou plutôt ses sujets. Il a reçu la fillette contre promesse de continuer la subvention.

Du coup, la « bonne Louise » a perdu sa popularité. On a dit, de Bodenbach à Leipzig :

« Comment ! la maman a cédé ! Elle n'a donc point de cœur ! Alors, pourquoi ce bluff de Toselli qui défait la police et la magistrature ! »

Ces loyaux Allemands n'étaient pas au bout de leur surprise. La princesse pour se venger leur déclare un beau jour : « L'enfant n'est pas saxon, il est belge, pour une fois, savez-vous ! »

Le roi est très ennuyé. Les *quattrini* ne sont plus encore. Ils verseront sans enthousiasme pour une princesse aussi lointaine.

Il y a dans la cour du palais, à Dresde, un suisse dont la majesté intimidée, Jadis, il promenait sur l'humanité des regards dédaigneux et indifférents. Il semblait abriter sous son immense redingote belge la dignité royale et le pouvoir de droit divin.

Maintenant, il fait peine à voir.

(Du Cri de Paris).

## Ça nous reviendra

S. M. Léopold II n'est plus jeune. Il n'a pas la fantaisie d'autrefois. Jadis, lors d'une crise ministérielle, le télégraphe interrogeait, sans pouvoir le trouver, les coins les plus secrets de l'univers.

Il y a quelque temps, sur le léger bruit d'un incident parlementaire, le monarque apparaissait à Bruxelles.

A deux heures de l'après-midi, porte Louise, allant vers le bois de la Cambre, une calèche attelée à la Daimler exhibait le souverain du Congo aux bons belges qui, d'instinct, mettaient la main à leur poche.

Craintes inutiles ! L'auguste voyageur n'en voulait point à leur bourse. C'était la sienne propre qu'il épuisait. 30 millions : telle est la donation faite au jeune Philippe, le fils de la célèbre baronne, qui vient de voir le jour au château de Lormoy.

Réjouissons-nous ! Cette somme énorme est destinée à un bon et vrai Français. Elle restera sans doute acquise à la France. Le jeune héritier du roi septuagénaire aura toutes les raisons d'opier pour notre pays et d'y dépenser, un jour, l'argent si subtilement gagné par le vénérable donateur.

(Du Cri de Paris).

## INFORMATIONS

### Au Maroc

Moulai-Hafid battu  
Le gouvernement a reçu la dépêche suivante :

« A Mogador, les troupes du sultan et du caïd Anfous ont battu le méhal-

la hafidienné, à Bon-Riki. Les gens de Moulai-Hafid se sont enfuis, abandonnant armes et bagages, ainsi qu'un grand nombre de tués et de blessés. »

Cette nouvelle aura un grand retentissement au Maroc. Elle marquera vraisemblablement la fin de la souveraineté de Moulai-Hafid.

Les dépêches avaient signalé depuis longtemps la marche sur Mogador d'une méhalla hafidienné destinée à placer le port sous l'autorité du sultan du Sud. Le coup échoua, surtout en raison de l'énergie du consul de France, M. Kouri, qui fit immédiatement déplacer le gouverneur de la ville de Bargach, et le fit remplacer par Ben-Ghazi, ancien pachà de Tanger et de plus ameha quatre croiseurs français dans le port.

A cette nouvelle, la méhalla de Moulai-Hafid s'arrêta environ à mi-distance entre Marrakech et Mogador.

Les troupes unies de Ben-Ghazi et du caïd Anfous, contraint de marcher avec le sultan légitime, viennent, d'après la dépêche officielle que l'on a lue, de l'attaquer et de la battre complètement.

D'après une dépêche reçue à Tanger, la méhalla de Moulai-Hafid aurait subi une défaite complète. Les tentes du campement, ainsi que quantité d'armes, seraient tombées entre les mains de l'armée chérifienne, qui coucha sur les positions.

La méhalla de Moulai-Hafid s'est repliée sur Marrakech.

La décadence de Moulai-Hafid

Les nouvelles qui arrivent sont défavorables à la cause de Moulai-Hafid. Le caïd El Glaoui, promoteur du mouvement, est un homme et le plus ferme de ses fonctions de ministre de la guerre. Les partisans d'Abd-el-Aziz voient là le signe de la désagrégation prochaine du maghzen de Marrakech.

D'autre part, les tribus Chilma et Ouled-Fridz, contre lesquelles une méhalla a été envoyée par Moulai-Hafid, de Marrakech, auraient infligé un sérieux échec à cette méhalla. Les émissaires des Chilma et des Ouled-Fridz ont prié le consul de France à Mazagan d'intervenir près d'Abd-el-Aziz pour qu'il leur envoie un gouverneur.

L'insécurité aux environs de Casablanca

On mande de Casablanca en date du 14 novembre :

Le temps s'étant amélioré, les troupes qui doivent aller rechercher des points d'eau, vont pouvoir sortir. Le ballon continue ses observations à grande altitude, ses ascensions sont prolongées.

Ce matin, une importante caravane venant de Casablanca a été arrêtée et razzée à Ain-Seba, à 7 kilomètres de Casablanca, par un groupe de cavaliers pillards de Moul-Hamino, au milieu de la tribu des Zenata qui a, cependant, fait sa soumission.

L'insécurité dans les environs persiste et les rentrées des indigènes en ville ont cessé, le marché est nul. On conclut de cette situation que la méhalla de Moulai-Rachid, recommence à couper les routes, comme avant le 19 octobre.

On est sans nouvelles de la méhalla d'Abd-el-Aziz.

Un nouveau groupe

MM. Klotz et Gérald ont pris l'initiative de la formation d'un nouveau groupe parlementaire qui comprendrait des députés républicains de toutes nuances ; le groupe aurait surtout pour mission de faire aboutir la révision électorale et parlementaire que tout le monde réclame ; il s'occuperait tout d'abord de faire voter la réduction du nombre des députés.

Les 15.000 francs

Le groupe radical socialiste, réuni sous la présidence de M. Dubief, a voté l'ordre du jour suivant : le groupe radical socialiste déclare unanimement que l'augmentation de l'indemnité parlementaire est justifiée et que la

préoccupation essentielle de la majorité républicaine doit être d'assurer rapidement la réalisation du programme démocratique par le vote des lois sociales, économiques et politiques.

Il constate que trois d'entre elles, les retraites ouvrières, le rachat de l'Ouest et la liberté du vote ont déjà été votées par la Chambre, et il compte sur le gouvernement pour les faire aboutir ; il décide d'insérer à l'ordre du jour du groupe l'examen des projets relatifs à la réforme des conseils de guerre, de l'abrogation de la loi Falloux, de l'impôt sur le revenu, des réformes électorales et du syndicat des fonctionnaires, dont les rapports sont déposés sur le bureau de la Chambre.

M. Barthou et la Loi de 1884

M. Louis Barthou, ministre des travaux publics, a présidé samedi soir le banquet annuel du personnel des travaux publics. Voici quelques passages du discours que M. Barthou a prononcé à ce banquet :

« La loi de 1884, faite pour régler les rapports du capital et du travail, serait dénaturée dans son esprit et compromise dans ses résultats si le bénéfice en était étendu aux fonctionnaires. Le gouvernement abdiquerait son devoir primordial s'il laissait se retourner contre le Parlement et contre lui l'autorité qu'il confère à ses agents. »

Seuls, les révolutionnaires sont dans leur rôle en revendiquant pour les fonctionnaires l'intégralité de la liberté syndicale parcequ'ils espèrent préparer ainsi dans les cadres mêmes de la société actuelle et par la lutte ouverte des classes la société qu'ils rêvent d'organiser. Les pouvoirs publics cités inexcusable s'ils favorisaient par leur faiblesse une pareille tentative.

Le gouvernement, fidèle à son système, demande pour les fonctionnaires un statut spécial qui leur assure les garanties nécessaires sans porter atteinte aux droits inaliénables de la puissance publique. Il est de l'intérêt de tous que la question soit résolue par la clarté souveraine de la loi. »

Les instituteurs et la C. G. T.

Les instituteurs adhérents à l'Amicale du Cher, réunis en assemblée générale le 14 novembre, ont voté un ordre du jour réprochant nettement toute adhésion à la Confédération générale du travail et refusant énergiquement de se solidariser avec M. Nègre.

Ce dernier était venu le 7 novembre à Bourges faire une conférence de propagande syndicaliste. Les instituteurs ont compris que le conférencier était beaucoup plus préoccupé des intérêts de la C. G. T. que de ceux des membres de l'enseignement.

Une information fantaisiste

La plupart des journaux français reproduisent la dépêche suivante, transmise de Londres :

Rome, 17 novembre. — Selon des informations de source digne de créance, l'un des objets de la visite de Guillaume II en Angleterre serait l'ouverture de négociations pour une entrevue de l'empereur allemand et de M. Fallières, dans les eaux italiennes au mois d'avril prochain.

Dans les milieux les mieux informés on dément cette nouvelle.

Petites Nouvelles

Le Conseil de guerre d'Oran a jugé le soldat Lassone du 2<sup>e</sup> étranger, inculpé de voies de fait envers un supérieur et de bris de clôture. A l'audience, Lassone a injurié les juges. Il a été condamné à mort.

On annonce la mort de Mme Mariza, fille aînée d'Alexandre Dumais fils.

Après le départ du ballon Patrie pour Verdun, de nouveaux ballons seront mis en chantier et successivement lancés.

ment expédiés : la République à Toul, la Démocratie à Belfort, la Liberté à Epinal, la Vérité à Besançon, la Justice à Lyon.

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a présidé dimanche à 2 heures, au Trocadéro, la fête organisée par l'Union des anciens sous-officiers de l'armée française.

M. Ruau, ministre de l'Agriculture, a présidé dimanche l'inauguration du nouveau marché aux chevaux, à Vaugirard.

On signale 2 cas de peste à Constantine : deux soldats ont été transportés à l'hôpital.

On signale un fait unique dans les annales du commerce américain, c'est l'expédition prochaine de cargaisons de blé à Odessa.

## CHRONIQUE LOCALE

### BANQUET des Agents des Contributions indirectes

Dimanche a eu lieu, à Cahors, la réunion des membres de l'Union générale des Agents des Contributions indirectes.

Cette réunion a eu lieu à 10 heures du matin dans une des salles de l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Bessières, receveur-entreposeur à Figeac, président du groupe du Lot.

Au cours de cette réunion, les agents des Contributions indirectes se sont occupés de diverses affaires administratives les intéressant, puis ont procédé à la nomination du bureau de l'Union générale pour l'année 1903.

Président : M. Bessières ; vice-président : M. Barbé ; secrétaire : M. Vaysière ; trésorier : M. Baudou.

Après la réunion qui prit fin vers midi, les agents des Contributions indirectes se rendirent à l'hôtel de l'Europe où devait avoir lieu un banquet fraternel.

50 convives étaient présents : MM. Vachal, secrétaire général de la Préfecture, docteur Darquier, maire de Cahors, Delaneau, inspecteur des Contributions indirectes, nommé tout récemment sous-directeur à Castres, Delmas, secrétaire général de l'association, délégué de Paris, Fernandès, receveur-entreposeur en retraite, conseiller municipal de Cahors, Fabre, Barrière, délégués de l'Aveyron, Perdugal, du Tarn-et-Garonne assistaient à ce banquet auquel la presse était représentée par les journaux la Dépêche, la France du Sud-Ouest, le Républicain du Lot.

Le menu était composé d'une façon exquise ; qu'on en juge :

MENU  
Potage Tapioca  
Hors d'œuvres variés  
Turbot sauce hollandaise  
Filet de bœuf financière  
Civet de lièvre  
Macaroni au gratin  
Poussins rôtis  
Dessert assorti  
St-Honoré à la crème  
Vins :  
Vieux Cahors — Champagne  
Café — Liqueurs

Inutile donc de dire qu'il a été fait honneur à ce menu pour lequel nous ne saurions trop féliciter M. Bernadac.

Au dessert, dès que le champagne eût été servi, M. Vachal, secrétaire général de la Préfecture prit la parole.

DISCOURS DE M. VACHAL

M. Vachal se déclare heureux d'apporter le salut du gouvernement de

la République aux agents des contributions indirectes qui sont de dévoués serviteurs de l'Etat.

M. Vachal fait un éloge très applaudi de l'administration des indirectes, et dit-il, il ne saurait oublier de féliciter publiquement le sympathique inspecteur M. Delaneau de l'avancement mérité qu'il vient d'obtenir.

Il formule les meilleurs vœux pour la prospérité de l'Association et lève son verre en l'honneur du Président de la République.

De vifs braves saluent l'excellent discours de M. Vachal.

M. Bessières, président de l'Union générale des agents des contributions indirectes du Lot, prend la parole en ces termes :

DISCOURS DE M. BESSIÈRES,  
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION  
Messieurs,  
Chers Camarades,

J'ai l'intime conviction d'être l'interprète de tous en exprimant notre profonde gratitude à ceux qui ont bien voulu par leur présence rehausser l'éclat de cette fête de famille.

Je remercie M. le Préfet d'avoir bien voulu déléguer pour présider notre banquet M. le Secrétaire général, auquel nous adressons nos meilleurs remerciements tout en lui donnant l'assurance de tout notre dévouement aux institutions républicaines.

J'adresse tout spécialement notre gratitude à M. Darquier, maire de Cahors, qui n'a pas craint d'abandonner pour un moment ses nombreuses occupations pour nous apporter le témoignage de sa sympathie.

Je dis merci à M. le Directeur des contributions indirectes du département dont nous connaissons tous la bienveillance qu'il manifeste au personnel tout entier, pour avoir bien voulu nous autoriser à nous réunir aujourd'hui.

Je suis très heureux de pouvoir publiquement assurer M. l'inspecteur du plaisir que nous cause à tous sa présence parmi nous et de le remercier du témoignage de sympathie qu'il nous donne, je profite de l'occasion pour lui adresser nos félicitations au sujet de la promotion si méritée dont il vient d'être l'objet. Son départ ne laissera parmi le personnel du Lot que des regrets.

Il me reste à vous présenter les excuses des camarades de Souillac et de St-Céré qui n'ont pu se joindre à nous dans nos félicitations et nos adieux.

Le camarade Delmas n'a pas craint de s'imposer les fatigues et les frais d'un long voyage pour venir nous apporter la bonne parole, je l'en remercie.

Je remercie également nos camarades des départements de l'Aveyron et du Tarn-et-Garonne qui sont venus en si grand nombre s'associer à la formation définitive du groupe du Lot.

Une mention spéciale pour la presse, dont le dévouement nous est acquis.

Merci à vous aussi, chers camarades, membres du groupe du Lot d'être venus nombreux à l'appel de votre bureau afin de nous réunir aujourd'hui.

Je lève mon verre à l'Union.

Le discours de M. Bessières est chaleureusement applaudi.

DISCOURS DE M. DELANEAU  
M. Delaneau, le nouveau sous-directeur des contributions indirectes remercie : une enthousiaste ovation est faite à l'excellent chef dont le départ est regretté par tous les agents des indirectes : « Mes chers amis, dit M. Delaneau, je suis très touché du témoignage d'affection et de sympathie que vous me témoignez. Et en quittant Cahors, je laisse parmi vous un bon souvenir, soyez assurés que je n'en conserve pas moins un d'excellent de vous. Mes chers amis, merci à vous tous. »

Par une triple salve d'applaudissements les convives prouvent à M. Delaneau combien les agents des indirectes du Lot ont pour lui de l'estime et de l'amitié.

M. le docteur Darquier prend la parole :

DISCOURS DE M. DARQUIER,  
MAIRE DE CAHORS

Messieurs,  
Puisque vous désirez que je parle, permettez-moi de remplir un premier devoir, celui de remercier votre Union de l'honneur qu'elle m'a fait en m'invitant à prendre place à cette table au milieu de vous ; c'est un honneur que j'apprécie à une haute valeur et dont je vous exprime ici toute ma gratitude.

Messieurs, permettez-moi aussi, ceci dit, d'interpréter votre invitation. Elle signifie, si je ne me trompe, que vous avez la conviction, la certitude que je m'intéresse aux efforts que font les diverses catégories de travailleurs pour améliorer leur sort et que je suis avec eux lorsque dans ce but ils s'associent, ils s'unissent. Et votre conviction est exacte.

Messieurs, il est une loi qui domine l'univers tout entier, le monde animé, comme le monde inanimé, les individus comme les sociétés, c'est la grande loi d'évolution qui même individualités et collectivités vers un type plus parfait, qui guide les sociétés vers un idéal dont elles se rapprochent toujours sans jamais l'atteindre. On a voulu opposer à tort, je crois, à cette évolution trop lente à coup sûr, mais dont les résultats s'obtiennent sans à coup, la révolution qui serait un moyen brusqué de faire d'un seul coup la besogne d'un siècle.

Je dis que c'est à tort, car, les révolutions n'auraient jamais pu se faire si l'évolution ne les avait préparées ; elles ne le sont pas par les résultats ; qu'aurait obtenu les hommes de 1789 et de 1793, si tout les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle n'avaient pas, par une lente infiltration fait pénétrer dans les esprits et déjà dans les mœurs les grandes idées qui sont la base des sociétés modernes.

Messieurs, votre union, j'en suis sûr, n'est pas révolutionnaire, la présence ici de M. l'inspecteur en est une preuve indubitable. Ce n'est pas parmi vous qu'on entendrait parler de sabotage, de grève, d'insurrection. Ces moyens vont, je le crois, à l'encontre du but désiré, et du reste, ils ont pour résultat, ce qui n'est pas supportable dans une démocratie de mettre en lutte, en guerre une minorité, contre le souverain qui n'est pas un monarque, mais qui est la nation elle-même. L'évolution dont je vous parlais tout à l'heure est une pendule, vous avez à défendre le mouvement de ses aiguilles contre les égoïstes, les satisfaites, les indifférents qui trouvent que tout est pour le mieux et qui voudraient bien retarder leur marche ; mais il faut vous défier aussi de ceux qui d'un coup de pouce brusque voudraient hâter la marche et n'aboutiraient qu'à compromettre vos conquêtes antérieures.

Messieurs, je m'excuse d'avoir été si long, je bois à la prospérité de votre union, à l'amélioration de votre situation, à la santé de vous tous.

L'éloquent discours de M. Darquier produit une vive impression sur tous les convives qui acclament chaleureusement le distingué maire de Cahors.

DISCOURS DE M. BERGON  
Au nom de la presse, M. Bergon, directeur du Réveil du Lot, prend la parole :

Je remercie vivement, dit-il, l'Union générale des agents des contributions indirectes de l'aimable invitation qu'elle a adressée à la presse républicaine et je ne puis que la féliciter de la charmante fête à laquelle nous avons participé. L'Union générale peut aussi bien être persuadée que nous secondons tous nos efforts dans la réalisation de ses desiderata.

Au nom de la presse républicaine, je bois à la prospérité de l'Union générale des agents des contributions indirectes.

Le toast de M. Bergon est vivement applaudi par l'unanimité des convives.

DISCOURS DE M. DELMAS  
M. Delmas, le dévoué et éloquent secrétaire général de l'Association dont il est un des fondateurs et dont

il a été l'âme pendant 4 ans, se lève. Une ovation formidable l'accueille.

Comme les bardes antiques qui allaient de manoir en manoir payant leur écot en intéressant leur amphitryon par des chants ou par les récits des exploits de fiers guerriers, lui vient également à chaque siège d'association, apporter la parole d'organisation et d'union. Mais il croit que l'heure est passée des déboires pour l'Association générale des agents des indirectes : il lui suffira donc aujourd'hui, de rendre hommage à ceux qui ont lutté et de dire les résultats qu'ils ont obtenus.

M. Delmas rappelle dans quelles conditions eut lieu l'organisation de l'association des agents des contributions indirectes, pour lesquels rien n'était fait, qui dépendaient simplement du caprice des directeurs et qui cependant étaient des agents aux quels on demandait beaucoup de dévouement et de dignité professionnelle.

En bien, quelques-uns, — 17 — se sont dit il y a 4 ans : associations-nous, car l'homme isolé est condamné à être toujours sacrifié.

L'association naquit ; l'Etat ne pouvait pas, en effet, user des forces individuelles et refuser à ces individualités le droit à la vie.

Malgré les difficultés, l'association put être constituée : en 2 ans elle groupa plus des trois quarts des agents. Alors les fondateurs de l'Association n'étaient plus des jeunes qui ne voulaient faire que du battage, des exaltés, des révoltés, etc.

L'association existait : on était obligé de compter avec elle.

M. Delmas dit ensuite les avantages obtenus grâce à l'association : au point de vue matériel, relèvement des traitements, au point de vue moral, création d'un conseil de discipline.

Auparavant, les agents des indirectes étaient l'objet d'un rapport d'enquête : une simple faute, une peccadille pouvait entraîner de graves conséquences pour l'employé qui ignorait la teneur de ces rapports.

Aujourd'hui, les conseils de discipline peuvent discuter ces rapports d'enquête qui de ce fait, sont moins nombreux et ne sont établis que pour des faits graves.

Le Conseil de discipline est donc une garantie pour les agents : mais qu'on le sache, dit M. Delmas qui fait partie du Conseil de discipline, si nous sommes indulgents pour les peccadilles, nous sommes sans pitié pour les fautes graves.

De plus, l'association a obtenu la création d'un tableau d'avancement ; scandaleux comme l'on en voyait jadis ; par les notes des chefs maintenant connues chacun sait le rang qu'il mérite d'occuper.

Beaucoup de petits avantages ont été en outre obtenus, c'est dire que l'Association a aujourd'hui donné des preuves de sa vitalité et de son efficacité.

Et puis le bon résultat, c'est que tous les agents de l'administration forment par elle une grande famille d'où est exclue la jalousie et dont tous les membres sont unis pour se soutenir, pour arriver non au détriment de l'un et de l'autre mais tous ensemble.

L'œuvre n'est pas terminée : il faut encore faire plus ; si ce n'est pas pour nous que ce soit pour nos successeurs. Nos pères ont travaillé pour nous ; travaillons pour nos fils.

Remplissons dans notre devoir de fonctionnaires avec tout le tact, toute la mesure, toute la dignité d'hommes libres soucieux de leurs intérêts comme ceux de la collectivité : c'est là

meilleure façon de faire respecter nos personnalités et par elles l'Etat, la République.

Nous sommes des enfants du peuple aux ardent aspirations démocratiques et nous savons que seule la République peut nous être utile.

Servons la bien : notre rôle est utile et noble, nous avons à remplir un devoir pénible sans doute, mais nécessaire pour la bonne marche des affaires : faire rentrer les impôts.

Accomplissons donc ce devoir mais avec mesure, avec tact. Punissons la fraude mais prévenons-la aussi.

Ne soyons pas des agents dont le seul rôle consiste à rechercher des fraudeurs partout : soyons bienveillants pour le contribuable ignorant, renseignons-le, mais s'il pêche quand même, en dépit des conseils, n'hésitons pas : les fraudeurs ne doivent trouver aucune pitié.

Cette façon de concevoir notre rôle est noble ; c'est la meilleure, car en même temps nous rendrons service à l'Etat, à la République que nous ferons aimer. Et nous mêmes nous en retirons cette sympathie, cette amitié du peuple qui verra que l'exaction, l'injustice ne sont pas les moyens d'assurer notre service.

Tout le monde y gagnera, les honnêtes gens, la République et nous-mêmes, car ainsi nous aurons part à cette sympathie qui fait que l'un des nôtres, l'ami Fernandès, receveur-entreposeur, à peine à la retraite, a été élu par ses compatriotes conseiller municipal. (Triple salve d'applaudissements.)

Pour l'avenir, dit M. Delmas, il faut que nous soyons unis, car selon le vieil adage, l'union fait la force, et pour cela, pas de violence, pas de sottises excitations, de criminelles manœuvres telles que le sabotage, la grève. Réprouvons ces menaces et ces manifestations qui sont dangereuses pour tous et qui toujours sont sans résultat.

Quand les rivières transformées en torrents par des inondations traversent en furie les pays où elles coulent, elles abattent, elles emportent, elles détruisent tout sur leur passage ; mais que reste-t-il après ? la dévastation, la misère. Mieux vaut le flet tranquille et continu du petit cours d'eau qui alimente le moulin dont l'œuvre est saine et utile.

Soyons donc justes : demandons ce qui nous est dû et nous l'obtiendrons sans violence.

A chaque jour suffit son œuvre : de la patience, de la raison, du bon sens ; ne considérons pas les hommes.

Qu'importe un tel ou un tel : restons unis. Les associations sont la force de la République, et c'est par elles que nous arriverons à réaliser cet idéal de justice que la République a rêvé jusqu'à aujourd'hui !

Un ban formidable éclate à la fin de ce discours qui du reste, fut très souvent haché par les applaudissements enthousiastes de tous les convives.

Ensuite, M. Fabre délégué de l'Union de l'Aveyron, au nom des agents de son département et au nom des délégués du Tarn-et-Garonne adresse son salut fraternel aux camarades du Lot.

Puis des bans sont battus en l'honneur de M. le Président de la République, de M. le Maire de Cahors, de M. le Préfet du Lot et de la presse.

M. Buzack, après avoir donné lecture des lettres diverses de MM. Coula, sénateur ; Malvy, Bécays, députés ; de Monzie, conseiller général qui, invités, n'ont pu se rendre à Cahors, lit les deux adresses suivantes qui sont adoptées à l'unanimité :

« Les employés du département du Lot réunis en un banquet amical à

Cahors, adressent à M. le Président du Conseil, à M. le Ministre des Finances et à M. le Directeur Général, l'hommage de leur profonde et respectueuse sympathie et affirment que jamais leur dévouement à la République démocratique ».

« Les employés du département du Lot réunis en un banquet amical à Cahors adressent à M. le Directeur du département l'expression de leur profond respect et l'assurance de leur attachement à leurs devoirs et à la discipline ».

La fête fut prolongée par des chants et des monologues à la plus grande joie des convives qui ne quitteront la salle du banquet que vers 3 h. 1/2, tous enchantés de la bonne fête à laquelle ils venaient de prendre part.

Pour notre part, nous sommes heureux d'adresser nos plus vifs remerciements et nos plus sincères félicitations aux organisateurs pour la belle journée qu'il nous ont procurée, tout en regrettant que cette fête strictement administrative n'ait pas réuni, l'unanimité des agents des indirectes, cela peut-être parce que les membres de l'association sont trop nettement républicains.

LOUIS BONNET.

Ponts et chaussées  
L'effet de l'avancement accordé à M. Soullé commis de 4<sup>e</sup> classe des ponts et chaussées, est reporté du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> janvier 1907.

Crédit agricole  
La réunion de la Société « le Crédit agricole » a eu lieu samedi matin dans la salle du Syndicat agricole.

Le bureau de cette Société a été constitué pour l'année 1903 de la façon suivante :

Président : M. Quercy professeur d'agriculture.  
Vice-présidents : MM. le docteur Darquier, maire de Cahors et M. J. B. de Fontenilles, propriétaire.

Secrétaire : M. Girma, secrétaire du Syndicat agricole du Lot.

Avenir Caduroien  
Nous sommes heureux d'annoncer que notre excellente fanfare municipale, l'Avenir Caduroien, organise pour dimanche 24 novembre un grand concert, à l'occasion de la Ste-Cécile.

Le concert sera donné sur les Allées Fenelon de 3 à 4 heures, après un défilé en musique sur nos boulevards de toute la Société.

Tribunal correctionnel  
Audience du 18 novembre 1907.

PÊCHE  
François Soullé, de Cahors, est un pêcheur au calat tenace et incorrigible. Une nouvelle condamnation à 100 francs d'amende ornera son casier judiciaire.

CHASSE  
Auguste Valadié, a chassé sans permis : 25 fr. d'amende.

VIOLATION DE DOMICILE ET COUPS  
Pour violation de domicile et coups sur la femme B..., Adolphe F..., qui défendait M. Lacaze a été condamné à 50 francs d'amende.

VOL  
François Meyre est un jeune homme de 20 ans, qui débute fort mal dans la vie. Il a volé les 8 brebis d'une pauvre femme, sa voisine et est allé les vendre à Montflanquin où il trouva un marchand complaisant qui lui a payé ce bétail 40 fr.

Meyre profita de cet argent pour se payer un costume complet.

M. Gisbert défend ce jeune voleur qui est condamné à 3 mois de prison.

## MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

Quand Ernest reparut apportant le mouchoir à Modeste, il le prit par le bras et l'emmena sur la pelouse.

— Mon cher ami, lui dit-il, je suis l'homme non pas le plus malheureux, mais le plus ridicule du monde ; aussi ai-je recours à toi pour me tirer du guêpier où je me suis fourré. Modeste est un démon ; elle a vu mon embarras, elle en rit, elle vient de me parler de deux lignes d'une lettre de Mme de Chauville que j'ai fait la sottise de lui confier ; si elle les montrait, jamais je ne pourrais me raccommoder avec Eléonore. Ainsi demande immédiatement ce papier à Modeste, et dis-lui de ma part que je n'ai sur elle aucune vue, aucune prétention. Je compte sur sa délicatesse, sur sa probité de jeune fille pour se conduire avec moi comme si nous ne nous étions jamais vus, je la prie de ne pas m'adresser la parole, je la supplie de m'accorder des rigueurs, sans oser réclamer de sa malice une espèce de colère jalouse qui servirait à merveille mes intérêts. Va, j'attends ici.

Ernest de La Brière aperçut en rentrant au salon, un jeune officier de la

compagnie des Gardes d'Havré, le vicomte de Sérizy, qui venait d'arriver de Rosny pour annoncer que MADAME était obligée de se trouver à l'ouverture de la session. On sait de quelle importance fut cette solennité constitutionnelle, où Charles X prononça son discours environné de toute sa famille, Mme la Dauphine et MADAME y assistant dans leur tribune. Le choix de l'ambassadeur chargé d'exprimer les regrets de la princesse était une attention pour Diane, on la disait alors adorée parce que charmant jeune homme, fils d'un ministre d'Etat, gentilhomme ordinaire de la Chambre, promis à de hautes destinées en sa qualité de fils unique et d'héritier d'une immense fortune. La duchesse de Maufrigneuse ne souffrait les attentions du vicomte que pour bien mettre en lumière l'âge de Mme de Sérizy qui, selon la chronique publiée sous l'éventail, lui avait enlevé le cœur du beau Lucien de Rubempré.

— Vous nous ferez, j'espère le plaisir de rester à Rosebray, dit la sévère duchesse au jeune officier.

Tout en ouvrant l'oreille aux médianes, la dévote fermait les yeux sur les coquetteries de ses notes, soigneusement appareillées par le duc, car on ne sait pas tout ce que tolèrent ces excellentes femmes, sous prétexte de ramener au bercail par leur indulgence des brebis égarées.

— Nous avons compté, dit le Grand-

Ecuyer, sans notre gouvernement constitutionnel, et Rosebray, madame la duchesse, y perd un grand honneur.

— Nous n'en serons que plus à notre aise ! dit un grand vieillard sec, d'environ soixante-quinze ans, vêtu de drap bleu, gardant sa casquette de chasse sur la tête par permission des dames.

Ce personnage, qui ressemblait beaucoup au duc de Bourbon, n'était rien moins que le prince de Cadignan, Grand-Veneur, un des derniers grands seigneurs français. Au moment où La Brière essayait de passer derrière le canapé pour demander un moment d'entretien à Modeste, un homme de trente-huit ans, petit, gros et commun entra.

— Mon fils, le prince de Loudon, dit la duchesse de Verneuil à Modeste, qui ne put comprimer sur sa jeune physionomie une expression d'étonnement en voyant par qui était porté le nom que le général de la cavalerie vendéenne avait rendu si célèbre et sur sa hardiesse et par le martyr de son supplice.

Le duc de Verneuil était un troisième fils emmené par son père en émigration et le seul survivant de quatre enfants.

— Gaspard, dit la duchesse en appelant son fils près d'elle. Le jeune prince vint à l'ordre de sa mère, qui reprit en lui montrant Modeste : — Mlle de La Bastie, mon ami.

L'héritier présomptif dont le mariage avec la fille de Desplein était arrangé,

salua la jeune fille sans paraître, comme l'avait été son père, émerveillé de sa beauté. Modeste put alors comparer la jeunesse d'aujourd'hui à la vieillesse d'autrefois, car le vieux prince de Cadignan lui avait déjà dit deux ou trois mots charmants en lui prouvant ainsi qu'il rendait autant d'hommages à la femme qu'à la royauté. Le duc de Rhétoré, fils aîné de Mme de Chauville, remarquable par ce ton qui réunissait l'impertinence et le sans-gêne, avait, comme le prince de Loudon, salué Modeste presque cavalièrement. La raison de ce contraste entre les fils et les pères vient peut-être de ce que les héritiers ne se sentent plus être de grandes choses comme leurs aïeux, et se dispensent des charges de la puissance en ne s'en trouvant plus que l'ombre. Les pères ont encore la politesse inhérente à leur grandeur évanouie, comme ces sommets encorés dorés par le soleil quand tout est dans les ténèbres à l'entour.

Enfin Ernest put glisser deux mots à Modeste, qui se leva.

— Ma petite belle, dit la duchesse en croyant que Modeste allait s'habiller et qui tira le cordon d'une sonnette, on va vous conduire à votre appartement.

Ernest accompagna jusqu'au grand escalier Modeste en lui présentant la requête de l'infortuné Canalis, et il essaya de la toucher en lui peignant les angoisses de Melchior.

— Il aime, voyez-vous ? C'est un captif qui croyait pouvoir briser sa chaîne.

— De l'amour chez ce féroce calculateur ? répliqua Modeste.

— Mademoiselle, vous êtes à l'entrée de la vie, vous n'en connaissez pas les défiles. Il faut pardonner toutes ses inconséquences à un homme qui se met sous la domination d'une femme plus âgée que lui, car il n'y est pour rien. Songez combien de sacrifices Canalis a faits à cette divinité ! Maintenant il a jeté trop de semences pour dédaigner la moisson, la duchesse représente dix ans de soins et de bonheur. Vous aviez fait tout oublier à ce poète, qui, par malheur, a plus de vanité que d'orgueil ; il n'a su ce qu'il perdait qu'en revoyant Mme de Chauville. Si vous connaissiez Canalis, vous l'aideriez. C'est un enfant qui dérange à jamais sa vie !... Vous l'appelez un calculateur ; mais il calcule bien mal, comme tous les poètes d'ailleurs, gens à sensations, pleins d'enfance, éblouis, comme les enfants par ce qui brille, et courant après !... Il aime les chevaux et les tableaux, il a chéri la gloire, il veut maintenant le pouvoir, il vend ses toiles pour avoir des armures, des meubles de la Renaissance et de Louis XV. Convez que ces hochets sont de grandes choses ?

— Assez, dit Modeste. Venez, dit-elle en apercevant son père qu'elle appela

par un signe de tête pour avoir son bras, je vais vous remettre les deux lignes ; vous les porterez au grand homme en l'assurant d'une entière condescendance à ses desirs ; mais à une condition. Je veux que vous lui présentiez tous mes remerciements pour le plaisir que j'ai eu de voir jouer pour moi toute seule une des plus belles pièces du Théâtre allemand. Je sais maintenant que le chef-d'œuvre de Goethe n'est ni Faust ni le comte d'Egmont... Et comme Ernest regardait la malicieuse fille d'un air hétéroclite, c'est TORQUATO TASSO l'a repris-elle. Dites à M. de Canalis qu'il la relise, ajouta-t-elle en souriant. Je tiens à ce que vous répétiez ceci mot pour mot à votre ami, car ce n'est pas une immense épigramme, mais la justification de sa conduite à cette différence près qu'il deviendra, je l'espère, très raisonnable, grâce à la folie d'Eléonore.

La première femme de M. de Canalis guida Modeste et son père vers leur appartement où François Cochet avait déjà tout mis en ordre, et dont l'élegance, la recherche étonnèrent le colonel, à qui Francoise apprit qu'il existait trente appartements de maître dans ce goût au château.

— Voilà comme je conçois une terre, dit Modeste.

(A suivre)

**ABUS DE CONFIANCE**  
Calmotte Léon est un métayer qui ayant besoin d'argent n'a trouvé rien de mieux que de vendre une paire de bœufs appartenant à son maître. Il est condamné à 1 mois de prison (sur-sis).

**OUTRAGE A LA PUDEUR**  
M. le baron Alibert, du château d'Estournels, commune de St-Laurent, vit en mauvaise intelligence avec son fermier Charles Reversat. M. le baron ne plaisant pas avec ce fermier qu'il ne plaisait pas avec ce fermier. M. le baron accuse d'avoir satisfait le 16 septembre dernier un petit besoin naturel sans prendre garde qu'il pouvait être aperçu par la famille du seigneur d'Estournels.  
C'est pour cela que le baron poursuit. Cette affaire amuse l'auditoire qui égayé d'avantage de délicateuse façon la spirituelle plaidoirie de M. Lacombe. Le tribunal se rend aux bonnes raisons de l'excellent maître et acquitte purement et simplement M. Reversat à la satisfaction de tout l'auditoire. Tant pis si M. le baron n'est pas content.

**Contributions indirectes**  
Nous apprenons avec plaisir que M. Buzack, commis de 1<sup>re</sup> classe à Cahors, vient d'être nommé commis principal à Courtenay (Loiret). Nos félicitations.

**Situation agricole**  
Voici d'après les rapports des professeurs d'agriculture, la situation agricole du département du Lot :  
A la sécheresse prolongée de l'été ont succédé des pluies torrentielles qui ont raviné les terres, provoqué des inondations et contrarié sensiblement les ensemencements des céréales d'automne. Cependant les semences du seigle, de l'avoine et de l'orge sont terminées.  
Les prairies de toute nature sont très vertes et fournissent d'abondants pâturages d'arrière saison.  
La récolte des fruits est moyenne dans l'ensemble des variétés; elle est particulièrement bonne pour la châtaigne.  
Les vendanges se sont effectuées par un temps très pluvieux; les rendements sont assez élevés, mais la qualité n'est pas dans l'ensemble aussi satisfaisante que celle des vins de 1906.

# Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 18 novembre, 1 h. 38 s.  
**Voyage de M. Fallières en Russie**

L'annonce du voyage de M. Fallières en Russie semble prématurée; cependant si ce voyage n'est pas encore complètement décidé, il semble très probable.

**Grève de mineurs**  
Les mineurs de Vœur-les-Mines, des fosses n° 1, 3, 5, 7, ont déclaré grève pour protester contre la prolongation de la journée de travail.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 19 novembre, 1 h. 44 s.  
**Au conseil des ministres**

Le Conseil des ministres a expédié ce matin les affaires courantes.  
M. Pichon, ministre des affaires étrangères a exposé la situation au Maroc; M. Viviani, ministre du Travail a annoncé qu'il voulait hâter l'application de la loi contre la prolongation des journées, qui a occasionné le mécontentement des mineurs du Pas-de-Calais. Il a entretenu également le Conseil des retraites ouvrières.

**Chambre des députés**  
Dans sa séance de ce matin, la Chambre a continué la discussion du budget des colonies.  
Elle a entendu M. Augagneur relativement aux questions intéressant la colonie de Madagascar.  
Puis, M. Chaillé a discuté au sujet de l'organisation actuelle en Afrique Occidentale.  
La discussion générale continuera cette après-midi.

AGENCE FOURNIER.

**Arrondissement de Cahors**

**Castelfranc**  
**Accident.** — Samedi dernier, vers cinq heures du soir, M. Joffre, ou des Junies, en rentrant de la foire à ou l'essieu rompu de sa voiture à la montée de la grande route départementale de Prayssac à Castelfranc.  
A la suite de cet accident, les personnes qui se trouvaient sur le quatre roues furent projetées dans le fossé de la route et n'eurent que quelques contusions sans gravité.  
M. Joffre, qui conduisait son cheval tombé sur le devant du véhicule sans recevoir la moindre blessure, mais eut assez de sang-froid pour s'empresser de maîtriser sa bête et éviter des accidents plus graves qui auraient pu se produire au moment de la rentrée nombreuse des personnes venant de la foire.

**Duravel**  
**Enseignement primaire.** — Nous apprenons avec grand plaisir que Mlle Loussert est nommée institutrice à Soturac.  
Mlle Loussert appartient à une des familles de Duravel qui jouissent le plus de l'estime publique. Nous sommes d'autant plus réjouis de cette nomination, que M. l'inspecteur d'Académie ne pouvait faire un plus heureux choix pour ce beau poste. Mlle Loussert est toute désignée, en effet, pour conquérir la sympathie générale de Soturac et pour relever l'école des filles.  
Nous adressons à cette excellente maîtresse, ainsi qu'à sa famille, nos plus chaleureuses félicitations.

**Prayssac**  
**Foire.** — Notre foire du samedi 16 novembre a été très importante. Tous les marchés étaient grandement approvisionnés; aussi de nombreuses et importantes affaires ont été traitées sur tous les points.  
Voici les principaux cours :  
**Marché aux bestiaux.** — Bœufs de premier choix, de 1000 à 1200 fr.; bœufs d'attelage, de 900 à 1000 fr.; bœufs communs de 700 à 800 fr.; vaches, de 700 à 800 fr.; jeunes bœufs, de 400 à 500 fr. la paire.  
**Viande de boucherie.** — Grande baisse sur les derniers marchés. Bœufs de première qualité, de 36 à 38 fr.; deuxième qualité, de 33 à 34 fr.; moutons, première qualité de 35 à 37 fr.; deuxième qualité, de 34 à 36 fr. les 50 kilos.  
**Halle aux grains.** — Grands approvisionnements. Blé de 16 à 17 fr.; maïs, de 15 à 16 fr.; avoine de 8 à 9 fr.; seigle, de 13 à 14 fr.; châtaignes, de 5 à 6 fr.; pommes de terre communes de 3 à 4 fr.; pommes de terre de Beauvais, de

5 à 6 fr.; haricots, de 18 à 20 fr.; baisse sur la noix qui valait de 15 à 16 fr. l'hectolitre.  
**Marché à la volaille.** — Baisse sensible. Poules, de 3 à 4 fr.; poulets, de 2,50 à 3 fr.; poulets communs, 2 à 2,50; canards mulâtres, de 4 à 5 fr.; canards communs, de 5 à 6 fr.; pigeons, de 1 à 1,25; pintades de 4 à 5 fr.; dindes, de 8 à 9 fr., le tout la paire.  
Oies grasses, de 1,10 à 1,15 le demi-kilo; les œufs de 1,10 à 1,15 la douzaine, foies d'oies, de 2 fr. à 2,25 le demi-hilo.  
**Gibier.** — Lièvres, de 4 à 5 fr.; lapins de garenne, 1,50; perdrix rouges, 2 fr.; grives, 50 c.; merles 35 c. la pièce.  
**Marché aux moutons.** — Marché bien garni. Bêtes de toutes qualités. Moutons, de 40 à 45 fr.; moutons de race, de 35 à 38 fr.; moutons communs, de 25 à 28 fr.; brebis de premier choix, de 30 à 32 fr.; brebis avec couple, de 40 à 42 fr.; agneaux, de 20 à 22 fr., le tout la paire.  
**Marché aux porcs.** — Porcs gras, baisse très sensible, de 55 à 58 fr.; deuxième qualité, de 53 à 55 fr. les 50 kilos, poids vif.  
Porcs d'élevage, de 50 à 60 fr.; jeunes porcs, de 48 à 50 fr. la pièce selon la qualité et la grosseur.  
**Charcuterie.** — Graillons, saucisses et pâtés, 1,20; lard, saindoux et graisse, 1,10 le demi-kilo.

**Jardinage.** — Marché abondamment approvisionné et vente à des prix ordinaires. Premières oranges apparues vendues 10 centimes la pièce.  
Sur le marché aux chevaux, de jeunes bêtes bien établies étaient vendues à des prix secrets.

**Arrondissement de Gourdon**

**Gourdon**  
**Au palais.** — La chambre de discipline des avoués près le tribunal civil de Gourdon est ainsi composée pour l'année judiciaire 1907-1908: président, M<sup>re</sup> Bult; syndic, M<sup>re</sup> Dambert; rapporteur, M<sup>re</sup> Couderc; secrétaire-trésorier, M<sup>re</sup> Puybaret.  
**Etat civil du 1<sup>er</sup> au 15 novembre.** — Naissances: deux garçons.  
**Publications de mariages.** — Simon Louis, cultivateur à Salvac, et Marie Argus, sans profession, à Gourdon. — Jean Vargues, maçon à Gourdon, et Léonie Lagarde, sans profession, à Gourdon.  
**Décès.** — Marie Labro, 75 ans, à Bellevue. — Noël Luzège, 16 jours, à Pradel. — François Salles, 64 ans, rue de la République. — Marie Bourbon, 69 ans, à Laborie-de-Fourquet. — Jean Audard, 85 ans, à l'hospice. — Françoise Couderc, 43 ans, à Grimaudet.

**Arrondissement de Figeac**

**Figeac**  
**La foire.** — Notre foire du 15 novembre a été très importante. Tous les marchés étaient fortement approvisionnés et les transactions très actives.  
**Au foirail.** — Ventes assez faciles sur les bœufs d'attelage, dans les prix de 800 à 1.000 francs la paire, et très nombreuses sur les bourrets, tendrons et doublons à des prix élevés. Les bœufs gras ont été payés, de 68 à 72 francs les 100 kilos; les veaux et les moutons, de 1 à 1,20 le kilo, ces derniers étaient très recherchés, ce qui a accentué la hausse; baisse sensible sur les cochons.  
A la halle aux grains. — Marché très animé. Blé, de 18 à 19 francs l'hectolitre; avoine, de 8 à 8,50; maïs, de 18 à 19 fr.  
**Marché aux noix.** — Marché comble, très nombreux acheteurs venus de tous les points. Cette marchandise a été payée de 17,50 à 22,50 l'hectolitre, selon qualité.  
**Marché aux prunes.** — Stock considérable, mais liquidés aux prix suivants: prune d'ente, de 60 à 70 francs les 100 kilos; prune ronde ou damas violet, 30 francs les 100 kilos; prunes commune, 24 francs les 100 kilos.  
**Marché aux châtaignes.** — Marché animé, elles ont facilement trouvé preneurs dans les prix de 6 à 9 francs l'hectolitre, selon qualité.  
**Marché à la volaille.** — Marché littéralement bondé, circulation très difficile: volailles, 0,80 le demi-kilo; oies mortes et canards morts, de 1,15 à 1,25, le demi-kilo; foies d'oies, 6 francs le kilo; lièvres, de 4 à 5 francs la pièce; perdreaux, de 1,50 à 1,75 selon grosseur; œufs, de 1,20 à 1,30 la douzaine.  
Aucun vol à la tire ne nous a été signalé. Il est vrai d'ajouter que la gendarmerie et la police avaient pris des dispositions très sérieuses pour mettre la main au collet des pickpockets.

**Tribunal correctionnel.** — Audience du 16 novembre. — Chasseurs ou pêcheurs font les frais de cette audience. Le tribunal prononce deux condamnations à 16 fr. d'amende pour délits de chasse sans permis, une condamnation à 15 fr. pour pêche avec engins prohibés et la confiscation d'un fusil abandonné dans un champ par un braconnier inconnu.

**Carayac**

**Conférence agricole.** — Dimanche prochain, 24 novembre, à 11 heures du matin, M. Pezet, professeur spécial d'agriculture à Figeac, fera à la mairie de Carayac, une conférence sur la culture de la truffe et sur les assurances mutuelles contre la mortalité du bétail.

**Bannes**

**Guet-apens.** — Sur un télégramme adressé au Figeac par M. Fau, jugé de paix à Saint-Céré. MM. Dubouch, procureur de la République; Malrien, juge d'instruction, et Gaubey, commissaire, se sont transportés jeudi, à Bannes pour instruire une affaire de tentative d'assassinat. C'est dans la nuit du 12 au 13 novembre courant que M. Jammes, cultivateur, aurait été assailli par un inconnu dans un bois qu'il suivait, pour rentrer chez lui et frappé si violemment que son état est désespéré. La vengeance aurait été le mobile du crime.  
Vendredi, sur l'ordre du parquet, Vernières et sa mère qui est soupçonnée d'avoir pris part à cette agression, habillée en homme, ont été conduits à la maison d'arrêt de Saint-Céré et transférés à Figeac le lendemain samedi.

On suppose que la veuve Vernières et son fils ont agi par vengeance étant en mauvais rapports avec Jammes au sujet de procès qu'ils ont eu entre eux.

**Fontanes-Lunegarde**

**Enquête.** — Une enquête relative à la translation du cimetière de la section de Lunegarde, sera ouverte pendant huit jours à la mairie de Fontanes-Lunegarde tant sur le projet de translation du cimetière que sur la convenance de l'emplacement choisi par le conseil municipal.  
M. Henry, instituteur à Fontanes-Lunegarde, est désigné comme commissaire enquêteur. L'enquête courra du dimanche 24 novembre au dimanche 1<sup>er</sup> décembre inclusivement.

**Saint-Céré**

**Foire.** — Depuis l'an dernier, la foire mobile dite de St-André qui avait lieu précédemment le 1<sup>er</sup> décembre, a lieu le 30 novembre afin d'éviter sa coïncidence avec la foire de Vayrac.  
Quand le 30 novembre tombera un dimanche cette foire sera tenue la veille.

**Arrondissement de Gourdon**

**Gourdon**  
**Au palais.** — La chambre de discipline des avoués près le tribunal civil de Gourdon est ainsi composée pour l'année judiciaire 1907-1908: président, M<sup>re</sup> Bult; syndic, M<sup>re</sup> Dambert; rapporteur, M<sup>re</sup> Couderc; secrétaire-trésorier, M<sup>re</sup> Puybaret.  
**Etat civil du 1<sup>er</sup> au 15 novembre.** — Naissances: deux garçons.  
**Publications de mariages.** — Simon Louis, cultivateur à Salvac, et Marie Argus, sans profession, à Gourdon. — Jean Vargues, maçon à Gourdon, et Léonie Lagarde, sans profession, à Gourdon.  
**Décès.** — Marie Labro, 75 ans, à Bellevue. — Noël Luzège, 16 jours, à Pradel. — François Salles, 64 ans, rue de la République. — Marie Bourbon, 69 ans, à Laborie-de-Fourquet. — Jean Audard, 85 ans, à l'hospice. — Françoise Couderc, 43 ans, à Grimaudet.

**Souillac**

**Commencement d'incendie.** — Samedi, vers dix heures du matin, les habitants du quartier de l'Hôpital, voyaient sortir de la fumée en quantité par les ouvertures de la maison du nommé Bordes, charbon.  
Immédiatement, les voisins pénétrèrent à l'intérieur de l'immeuble et aperçurent le plancher du premier étage qui commençait à brûler.  
Ce commencement d'incendie fut rapidement éteint; aussi les dégâts sont peu importants.  
**Contributions indirectes.** — Notre jeune compatriote M. Léon Deval, ex-maréchal des logis au 2<sup>e</sup> d'artillerie, à Toulouse, vient d'être nommé préposé des contributions indirectes à Graincourt (Pas-de-Calais).

**MARCHÉS AUX PRUNES**

**Lauzun, 18 novembre.**  
Apport au marché de samedi, 800 quintaux. Tout vendus rapidement aux cours suivants :  
40/4, 40 à 42 fr.; 50/4, 37 à 39 fr.; 60/4, 35 à 36 fr.; 70/4, 33 à 34 fr.; 80/4, 31 à 32 fr.; 90/4, 29 à 30 fr.; 100/4, 27 à 28 fr.; 110/4, 25 à 26 fr.; 120/4, 22 à 23 fr.; iretin, 12 à 15 fr. le tout les 50 kilos.

**Chronique Sportive**

**LA COUPE DES VOITURETTES**

Nous avons dit la semaine dernière l'organisation d'une épreuve spéciale réservée aux Voiturettes organisée par notre confrère « L'Auto ».  
Cette épreuve qui se disputera sur le Circuit de Rambouillet, à quelques kilomètres de Paris, réunit 67 concurrents.  
Elle efferait, au point de vue du public et de l'acheteur cet intérêt particulier, c'est qu'un prix spécial était réservé à l'équipe de voiturettes de la même marque qui partie le premier jour — car l'épreuve se disputait une semaine durant — arriverait complète la dernière jour ayant accompli les moyennes exigées et réalisant le jour de l'épreuve de vitesse — journée finale du concours — la meilleure et la plus grande vitesse pour les trois voitures réunies.  
On voit la difficulté de réussir. — Il fallait non seulement trouver trois voiturettes régulières, mais aussi d'une fabrication qui permet de compter sur leur résistance et enfin capables des plus grandes vitesses.  
Le premier jour neuf maisons s'étaient inscrites pour cette Course de Régularité. Le dernier jour il n'en restait plus que cinq, sur lesquelles la première place était prise par la Maison, Les fils de Peugeot frères, de Valentigney (Doubs), qui avec trois de ses voiturettes si populaires menées par M. Goux, Guiponne et Duvernoy, enlevait ce trophée le plus important de tous.

# SUPERBES!



**LA PREUVE**  
Avesnes s/ Helpe (Nord), 24 Janvier 05. — "L'Emulsion Scott a rendu la vie à mes deux enfants; l'aîné était maigre, pâle, févreux; il a maintenant bonne mine et mange avec appétit. Le cadet, atteint de rachitisme, avait les jambes fortement arquées et, sur le conseil d'un Docteur Spécialiste très connu, je lui donnai aussi de l'Emulsion Scott qui, tout en fortifiant ses petites jambes, les a parfaitement redressées". Lorette, 24, Avenue du Pont-Rouge.

**LE POURQUOI**  
Cet éminent Docteur reconnaissant que l'Emulsion Scott seule est faite de l'huile de foie de morue de Norvège la plus pure, reconnaissant aussi la perfection du procédé spécial de fabrication de

## L'EMULSION SCOTT

fit comprendre aux parents qu'il valait mieux payer légèrement plus cher pour obtenir le vrai remède et assurer à leurs enfants une guérison rapide et radicale. C'était un bon conseil, suivez-le donc aussi et réclamez bien le flacon Scott avec sa marque de fabrique "le Pêcheur et la morue".  
Prix unique en toutes pharmacies: 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 50 le demi. Echantillon envoyé franco contre 0,50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

On jugera d'ailleurs des vitesses obtenues car voici les temps des trois voiturettes pour les 304 kilomètres du parcours final :  
1<sup>re</sup> Voiturette Lion-Peugeot, M. Goux en 4 h 41 m.  
2<sup>e</sup> Voiturette Lion-Peugeot, M. Guiponne en 4 h 51 m.  
3<sup>e</sup> Voiturette Lion-Peugeot, M. Duvernoy en 5 h 9 m.  
On voit que la vitesse de M. Goux, dépasse une moyenne de 60 kilomètres à l'heure.  
Tel est le résultat de cette épreuve qui a mis en relief encore une fois, une voiturette pratique, d'un bon marché remarquable mais aussi d'une solidité, d'une endurance et d'une vitesse que des manifestations comme celle-ci peuvent seules faire apprécier.

**L'Aviation**

Monsieur Henri Farman poursuit avec succès à Issy-les-Moulineaux, sur le champ de manoeuvres ses expériences d'aviation. Il est arrivé à virer et on ne doute pas qu'il remporte le prix de 50.000 francs offert par MM. Deutsch et Archdaéon.

**La Boxe**

La Fédération Française des Sociétés de Boxe a fixé au mois de Mars ses prochains championnats amateurs, militaires et professionnels.  
Pour la première fois le Ministre de la Guerre autorise les militaires en activité de service à prendre part au Championnat Militaire.  
Ces épreuves promettent d'avoir un gros succès.

**Le Salon de l'Automobile**

L'Exposition décennale a ouvert ses portes au Grand Palais, avec le succès habituel que connaît cette intéressante manifestation.  
Comme toujours l'industrie automobile apparaît triomphante et plus prospère que jamais.  
Quant au public qui va admirer la mécanique, le côté spectacle ne le laisse pas indifférent et les illuminations sont réellement féériques et de toute beauté.  
On jugera de leur importance si l'on sait que l'éclairage du Grand Salon à l'intérieur, coûte seulement comme dépense de courant électrique 3.000 francs l'heure.

Maurice LOMBART.

**La Goutte**

La goutte se manifeste principalement chez les arthritiques par une douleur plus ou moins vive dans les genoux, le talon, la plante du pied, les oreilles et fréquemment les articulations. Le traitement le plus efficace consiste à prendre tous les jours une dose de Sel de Vitell. La boîte de Sel de Vitell pour traitement de 20 jours, est envoyée contre mandat de 3 fr. 15, adressé à M. J. Boillot, 20, rue Geoffroy l'Asnier, à Paris. A Cahors, pharmacie Fournier.

**Bulletin Financier**

Paris, 18 novembre.  
L'ouverture se fait aujourd'hui en meilleure tendance sur la nouvelle de l'émission par le gouvernement américain de 150 millions de dollars de Bons du Trésor à 3 0/0 à l'échéance de un an.  
A signaler une hausse notable du Rio Tinto et des fonds russes. Le Rio fait 1605 contre 1554 samedi.  
La Rente française est ferme à 94,95. Les fonds russes sont très demandés. Le 5 0/0 nouveau passe de 90,02 à 90,00; le 3 0/0 1891 de 62,65 à 63,70; le 1896 de 61,45 à 62,10 et le Consolidé de 75,90 à 76,70.  
L'Extérieur gagne un demi point à 91,50; le Turc est bien tenu à 91,50; l'Italien se représente à 102,90; le Portugais reste lourd à 61,15.  
Le Groupe des sociétés de Crédit fait preuve de dispositions satisfaisantes: La Banque de Paris s'inscrit à 1375; le Crédit Lyonnais à 1146 et la Société Générale à 660.  
Parmi les Chemins français, le Lyon termine à 1334, le Nord à 1760 et l'Orléans à 1338.  
Sur le marché en Banque Chénard et Walker est à 440 fr.

**VIENT DE PARAITRE :**

**LE LIVRE**  
que tout Français doit avoir  
**SUR SA TABLE :**  
**L'ALMANACH HACHETTE**

Prix 1 fr. 50 Pour 1908 Prix 1 fr. 50  
Entièrement renouvelé

**L'Aviation**

On est prié de s'engager

L'exposé qui suit a été fait par un habitant de Cahors et comme il offre la possibilité de soulager beaucoup de souffrances dans la ville, ceux qui ont intérêt à faire des recherches à ce sujet feront bien de le faire.  
M. Galan, 3, rue des Capucins, à Cahors, nous dit :

« Malgré tous les traitements suivis depuis un an, j'étais toujours atrocement pris des reins. J'étais découragé et ne savais plus que faire car bien souvent il m'était impossible de me baisser pour ramasser le moindre objet par terre. Je ne pouvais pas rester au lit, car je ne savais quelle position prendre pour être un peu à l'aise et une fois levé, j'étais parfois obligé de quitter mon travail de jardinage, tellement le bas du dos et les reins me faisaient mal. J'étais très faible et ne savais plus quel remède employer lorsqu'on me conseilla de me traiter moi-même avec les Pilules Foster pour les Reins vendues à la Pharmacie Orliac à Cahors. Je les essayai aussitôt et ce fut mon salut car bientôt je n'étais plus du tout le même; mes douleurs disparaissaient comme par enchantement dès le quatrième jour, mes mouvements étaient plus faciles et plus souples, je pouvais mieux me baisser, aller et venir. Une quinzaine de jours après, je pouvais enfin me livrer à mes petites occupations aussi librement qu'autrefois. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Cette douleur qui ressemble à un coup de poignard dans le dos vient des reins et annonce qu'ils sont fortement atteints. L'acide urique s'est cristallisé dans les reins mêmes et les aspérités acérées et tranchantes coupent et déchirent les membranes délicates des reins et occasionnent ainsi des douleurs atroces. Les ingrédients dont sont composées les Pilules Foster pour les Reins dissolvent rapidement l'acide urique et aident les reins à faire sortir de l'organisme les poisons qui sont entraînés par l'urine.

Exigez bien les véritables Pilules Foster pour les Reins dont l'efficacité est universellement connue. Elles sont uniques dans leur genre. Surtout, méfiez-vous des imitations d'un aspect et d'un nom plus ou moins approchant, car vous n'auriez plus le résultat voulu. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes, ou franco par la poste en envoyant le montant voulu, à: Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. J. C. 5.

**VIOLETTES DE TOULOUSE**

Les plus odorantes du monde entier  
Un très beau bouquet arrive très frais francs dans un joli panier, contre trois francs soixante-quinze centimes. Adresse: Cultures de Violettes, Toulouse.  
Recommander les plus contenant des timbres ou papiers

**A VENDRE**

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE  
un COUPÉ

Très léger, en excellent état.  
S'adresser au Bureau du Journal

Le propriétaire gérant: A. COURSIANT

# Chronique agricole

## Les Maladies de la pomme de terre

La culture de la pomme de terre, a dit M. Ducloux, professeur d'Agriculture du Nord, si souvent compromise par ce que l'on appelle vulgairement « la maladie de la pomme de terre », ou « mildiou », due au « Phytophthora infestans », semble être plus compromise encore cette année par une autre maladie cryptogamique, qui ajoute ses ravages à la première. Celle-ci est causée par un champignon microscopique appelé « *Alternaria Solani* ». Il est surtout très commun sous ce nom en Hongrie, où il cause des pertes importantes. Un champignon très voisin, sinon le même, a déterminé en Amérique des dégâts non moins considérables. La maladie causée par l'« *Alternaria Solani* » est caractérisée par l'apparition de taches isolées, brunes couleur de tabac, plus claires et bien différentes de celles que produit le « *Phytophthora infestans* » sur les feuilles, qui en même temps jaunissent.

Les tubercules ne sont pas directement atteints ; mais l'épuisement des organes de la végétation peut réduire la récolte dans une proportion considérable.

Les taches des feuilles sont à peu près arrondies, mais un peu anguleuses sur leur contour, parce qu'elles sont limitées par les petites nervures. Quand elles apparaissent, elles sont légèrement brunâtres et plus foncées que le tissu voisin de la feuille ; puis elles deviennent tout à fait brunes, la place se déprime et se dessèche. Parfois plusieurs taches s'unissent pour former une grande tache d'un centimètre et même plus de diamètre.

M. le docteur Delacroix, professeur à l'Institut agronomique, qui a déterminé la maladie, conseille l'emploi préventif des bouillies cupriques, et notamment de la bouillie sucrée. Il conseille également l'alternance des cultures rigoureusement appliquée pendant trois années. Il est à remarquer que l'on ne connaît pas encore de traitements capables de guérir les pommes de terre atteintes par la maladie, et que l'on ne peut obtenir de bons résultats que par des traitements préventifs. Il en est de même, d'ailleurs, lorsque la pomme de terre est atteinte par le « *Phytophthora infestans* ».

Voici comment on doit préparer les bouillies cupriques qui s'emploient contre l'une et l'autre maladie :

1° Bouillie bordelaise. — Dans un tonneau reposant sur un fond et dont on a enlevé l'autre, on verse 30 litres d'eau claire. Dans le coin d'un sac, ou dans un nouet, on place 2 kilos de sulfate de cuivre du commerce, en gros cristaux, et on s'arrange pour que le sulfate de cuivre tombe à fleur d'eau. D'autre part, on fait éteindre deux à trois kilogrammes de chaux vive de première qualité puis on prépare un lait de chaux en y ajoutant 10 à 15 litres d'eau. Lorsque celui-ci est refroidi et que le sulfate de cuivre est dissous, on verse lentement et en agitant constamment le lait de chaux dans la solution cuprique, jusqu'au

moment où le mélange ayant pris une belle coloration bleu ciel, un morceau de papier rouge de tournesol qu'on y fait tremper devient bleu. On complète à 100 litres, en y ajoutant la quantité d'eau claire nécessaire. La bouillie bordelaise ainsi préparée devra être agitée avant de remplir le pulvérisateur employé à sa distribution.

2° Bouillie sucrée (formule Michel Perret). — Celle-ci est plus adhérente que la bouillie bordelaise et donne de meilleurs résultats. On l'obtient de la façon suivante : On pèse 2 kil. de chaux vive de première qualité, que l'on fait éteindre, puis l'on délaye dans 40 litres d'eau. Dans ce premier mélange, on verse lentement, en agitant constamment, une solution de 2 kil. de sulfate de cuivre en gros cristaux dans 50 litres d'eau.

La bouillie bordelaise et la bouillie Michel Perret peuvent être distribuées en se servant d'un pulvérisateur en cuivre à dos d'homme. Mais si on devait utiliser un pulvérisateur à dos de cheval ou sur une voiture, on devrait avoir recours à la bouillie bourguignonne, préparée ainsi qu'il suit : Dans une solution de 2 kil. de cuivre pour 80 litres d'eau on verse lentement une autre solution de 2 kil. 5 de carbonate de soude dans 20 litres d'eau.

La bouillie bourguignonne a, sur les deux précédentes, l'avantage de ne pas encrasser les pulvérisateurs. Quelle que soit la bouillie utilisée, il faut en employer environ 15 à 18 hectolitres par hectare de pommes de terre à traiter. Les bouillies cupriques doivent être distribuées par temps sec et quand la rosée est tombée, en ayant soin de procéder à cette opération dès que la maladie fait son apparition. Si le traitement est bien fait, on obtiendra d'excellents résultats. C'est ainsi d'ailleurs que l'on traite avec succès le mildiou de la vigne. Dans nos régions, les cultivateurs n'ont pas encore pris l'habitude de préserver par ce moyen leurs champs de pommes de terre. Il n'est pas douteux cependant qu'ils auraient tout intérêt à le faire et qu'ils devraient suivre l'exemple des colons algériens, qui n'hésitent pas à traiter deux fois chaque année leurs cultures du précieux tubercule.

## Bibliographie

Tous les gens d'esprit lisent

Le Cri de Paris (11<sup>e</sup> année d'existence), le plus mordant, le plus spirituel des journaux hebdomadaires.

« Le Cri de Paris » paraît chaque samedi, sur 20 pages, avec deux grands dessins d'actualité et de nombreux portraits.

Couilles de la vie politique, sociale, parisienne, mondaine, littéraire, artistique. Portraits, silhouettes, caricatures de toutes les personnalités françaises et étrangères célèbres.

« Le Cri de Paris » s'adresse à toutes les classes de la société et surtout aux gens d'esprit de tous les partis. C'est le plus vivant et le plus passionnant des journaux français !

Le numéro seulement 20 centimes. En vente partout. France, un an, 10 fr. — Six mois, 6 francs. — Etranger, un an, 14 francs. — Six mois, 8 francs. — Spécimen gratuit sur demande. Paris, 9, rue Molière (avenue de l'Opéra).

## Le Censeur politique et littéraire

Habitué à la plume de J. ERNÉST-CHARLES, Directeur

Sommaire du 16 novembre 1907

L'éternelle question d'Alsace. I. La situation, les fautes, les menaces de guerre, par Georges Parmentier.

Nos bibliothèques, par André Fontaine.

Une honnête femme, par Charles Sauerwein.

Napoléon Bonaparte et le « Souper de Beaucaire », par José de Bérys.

Lettres sur l'enseignement primaire. Le déclin des Ecoles normales, par Daniel Vincent, professeur à l'Ecole normale de Douai.

Zola intime, par Paul Brulat.

La vie littéraire. « Questions et figures politiques », par Raymond Poincaré, par J. Ernest-Charles.

Poème. A celle qui guérit, par Jules Bois.

Le théâtre. « Monsieur de Courpière », par Emile Maude.

Revue des revues. L'Art belge.

Garnet du Censeur. Les Livres français en Norvège. Un écrivain vaudois, par Jean Violette. Le Label breton, par Charles-Brun. L'émancipation des jeunes filles, par Hélène. Le rôle social des sous-préfets. Une rectification.

Tous les samedis. — Le numéro : 0 fr. 25

Abonnements : France, un an 10 fr. ; étranger 12 fr. 50. Abonnements d'essai de trois mois : 3 francs.

Administration : 155, rue Saint-Honoré, 155, Paris.

## MANUEL du JOURNAL des DEMOISELLES

9<sup>e</sup> édition, considérablement augmentée. METHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de lingerie. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapissier. — Tricot. — Crochet. — Fillet. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Enluminure, la Photographie, etc.

ORNE DE 500 FIGURES ET VIGNETTES

Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. ; Départements et Etranger : 3 fr. 75.

Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

## BIBLIOTHEQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés

Collections : 3 fr. 50 le volume broché

Toute abonnée au Journal des Demoiselles recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco

PRINCIPAUX AUTEURS :

MM. Aiguperse, Maryan, Du Campfranc, H. Distier, Zepalide Fleuriot, Champol.

## Chemin de fer d'Orléans

Relations directes entre Paris (Quai d'Orsay) et Barcelone, via Limoges-Montauban-Toulouse.

Il est délivré, au départ de Paris Quai d'Orsay, des billets directs de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour Barcelone aux prix de 129 fr. 60 en 1<sup>re</sup> classe, 89 fr. 15 en 2<sup>e</sup> classe et 57 fr. 95 en 3<sup>e</sup> classe.

Enregistrement direct des bagages de Paris à Barcelone.

Voitures directes, lits-toilettes, compartiments-couchettes, wagon-restaurant.

Service journalier au 1<sup>er</sup> Novembre 1907.

ALLER

Paris, dép. .... 10.15 m. 8.36 s.

Barcelone... arr. 7.53 m. 7.26 s.

RETOUR

Barcelone... dép. 6.46 s. 9.40 m.

Paris... arr. 5.22 (a) s. 8.56 m.

(quai d'Orsay)

(c) Via Bordeaux avec billets scindés.

## PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 50).

Albums de photographies : Souvenir de mon voyage en Touraine, 1 fr. (franco 1 fr. 10) ; Touraine, Bretagne, Auvergne, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 25).

Cartes postales illustrées : La Touraine et ses Châteaux, 2<sup>e</sup> série de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco : 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de Georges Sand). — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINNE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERQUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

De Tours à Nantes.

De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D Orléans à Limoges.

De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.

D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon.

De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen.

De Limoges à Montauban.

D'Eygurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans, sont également mises en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.



**MON LIVRE Instructif sur la**

# Surdité

**ABSOLUMENT GRATIS**

Ces lignes s'adressent à toutes les personnes atteintes de SURDITE COMPLETE ou PARTIELLE ou qui souffrent de bourdonnements d'oreilles. Spécialiste dans cette matière, j'ai, après de longues années d'études, écrit un livre dont j'envoie un exemplaire GRATIS à FRANCO à qui conque m'en fait la demande. Ce livre est un message de joie pour tous ceux dont l'ouïe laisse à désirer ; il leur apprend comment, par les moyens de la Science d'aujourd'hui, ils peuvent, en quelques semaines, se traiter chez soi, sans payer d'honoraires au médecin.

**Demandez ce livre immédiatement**

Une carte postale de 10 centimes est suffisante.

Prof. G. Keith-Harvey, 117, Holborn, Arr. 113, A, Londres, E. C., Angleterre

## A VENDRE

une MACHINE à VAPEUR force SIX chevaux, de la maison Tricheler, (de Limoges). Parfait état, mouvement vertical. Pour tous renseignements, s'adresser à l'Imprimerie Crauffon, à Tulle, où on peut la voir fonctionner. Prix 600 francs.

## Grande Pharmacie DE LA CROIX-ROUGE

BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE THÉÂTRE CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix

Renseignements : POULENG, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

## Paul GARNAL

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe. Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

## HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE

Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés

Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE

BANDAGES - BAS A VARICES

DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

## L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

## L'ARGUS de la PRESSE

le plus ancien bureau de copies de journaux

14, Rue Drouot, 14 PARIS

Il se débite par jour, 10,000 journaux en vente du monde entier ;

publie l'Argus des Revues, mensuel

édite l'Argus de l'OFFICIEL

Contient tous les votes des hommes politiques de leur dossier public

L'Argus de la Presse recherche dans tous les journaux les articles passés, présents, futurs

Adresse télégraphique : ACHAMBERE-PARIS

Adresse téléphonique : 102-82

Bureau au Ministère, 14, rue Drouot, PARIS (IX)

## (SERVICE D'HIVER 1907-1908)

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors				De Cahors à Libos					
739	5 (1)	121	23 (3)	35	1125	42 (4)	16 (2)	1140-1128	1132 (*)	4	122	1136	700
OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS
PARIS (Orsay) dép.	10 15	7 30 s.	8 36	10 51 s.	—	TOULOUSE d.	1 10 s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 45 s.	11 37 s.	9 16 m.
PARIS (Aust.) dép.	10 24	7 39	8 45 s.	11 4	—	MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 53	9 34	12 27 m.	10 53
LIMOGES (arrivé)	4 27 m.	12 53 m.	2 45 s.	3 53	—	Cahors d.	—	4 1	5 20	8 36	9 57	—	11 33
BRIVE (arrivé)	6 20	6 23	2 28	4 34	12 23 m.	—	—	6 9	6 9	9 17	—	—	12 13 s.
Gagnac-Cressensac (arr.)	6 45	7 02	2 41	4 50	1 12	—	—	6 19	6 19	9 28	—	—	12 22
SOULLAC (arr.)	7 40	7 38	—	5 25	2 6	—	—	6 33	6 33	9 38	—	—	12 34
CAZOULES (arr.)	7 53	7 40	—	5 28	2 10	—	—	6 42	6 42	9 46 s.	10 35	1 23	12 42
Lamoignon-Fénélon	8 9	—	—	2 13	8 28	—	—	7 6	7 6	10 40	—	—	9 29
Nozac	8 19	—	—	2 18	8 37	—	—	7 19	7 19	—	—	—	9 41
GOURDON	8 31	8 8	—	2 34	8 53	—	—	7 33	7 33	—	—	—	9 54
Saint-Clair	8 40	—	—	2 44	9 5	—	—	7 47	7 47	—	—	—	10 7
Dégagnac	8 51	—	—	2 56	9 17	—	—	7 56	7 56	—	—	—	10 16
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	3 5	9 27	—	—	8 6	8 6	—	—	—	10 25
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	3 16	9 39	—	—	8 21	8 21	7 10	11 22	—	10 40
Espère	9 22	—	—	3 27	9 51	—	—	8 30	8 30	7 19	—	—	10 48
CAHORS (arrivé)	9 22	8 47	4 11	6 29	3 47	—	—	8 39	8 39	7 20	—	—	10 57
CAHORS (départ.)	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	—	—	8 48	8 48	7 19	—	—	11 9
Sept-Ponts	9 51	—	—	4 18	7 12	—	—	8 53	8 53	7 20	—	—	11 17
Cieutat	10 5	—	—	4 34	7 29	—	—	9 1	9 1	8 35	—	—	11 22
Labbenque	10 12	—	—	4 42	7 38	—	—	9 7	9 7	8 46	—	—	11 27
Causse	10 45	9 35	—	7 18	8 19	—	—	9 26	9 26	8 55	—	—	11 47
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	5 15	7 44	8 58	—	—	10 7	10 7	9 6	12 22 m.	2 58	—
TOULOUSE arr.	12 13	10 49	6 5	8 38	7 51	—	—	10 17	10 17	9 14	—	—	12 47

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac  
 St-Denis-près-Martel et Aurillac à Paris  
 Le Buisson à St-Denis-près-Martel  
 Toulouse à Capdenac, Brive et Paris  
 De Cahors à Capdenac  
 Paris à Brive, Capdenac et Toulouse  
 De Capdenac à Cahors